Comité pour une Paix Juste au Proche-Orient Luxembourg

sensibilisation
plaidoyer
solidarité

Communiqué de Presse

Scandaleux : La CSSF vient d´autoriser la vente d´obligations d´État israéliennes sur le marché européen, obligations renommées „obligations de sang“ ou „obligations de génocide“.

Le Comité pour une Paix Juste au Proche-Orient vient d´apprendre avec consternation que la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF), établissement public luxembourgeois, vient d´approuver le nouveau prospectus permettant à Israël d'émettre des obligations d'État sur les marchés financiers européens à partir du Luxembourg. Les fonds récoltés par la vente de ces produits financiers sont destinés à « financer les besoins de l´État d´Israël », en d´autres termes aussi le financement de la guerre génocidaire contre le peuple palestinien à Gaza et la politique de colonisation et d´apartheid en Cisjordanie et à Jérusalem-Est.

Ceci est d´autant plus grave que cette autorisation intervient après le refus de la Banque centrale d´Irlande de continuer à assurer la vente de ces « obligations entachées sang ». **Le Luxembourg prend donc la relève pour aider à financer la politique illégale et criminelle de l´État israélien**, alors que d´autres États européens commencent enfin à prendre leurs responsabilités, dont la Belgique, qui vient de décider de sanctions concrètes contre Israël.

La démarche de la CSSF est en contradiction flagrante avec les prises de position récentes de membres du gouvernement luxembourgeois, qui ont qualifié les actions guerrières d´Israël comme « inacceptables ». Lors du débat public récent à la Chambre des Députés concernant les sanctions contre Israël, le Ministre Xavier Bettel ne s´y est pas opposé, mais a retourné la balle à l´Union européenne. Maintenant, la balle est revenue dans le camp luxembourgeois.

Rappelons que ces obligations sont émises par un État dont le Premier ministre ainsi que l´ancien chef de l´armée sont sous mandat d´arrêt de la Cour Pénale Internationale pour crimes de guerre. Rappelons aussi que le Luxembourg a soutenu la résolution votée en 2024 à l´Assemblée Générale de l ´ONU sur base de l´avis de la Cour Internationale de Justice appelant tous les États membres à s´abstenir de tout soutien à la politique illégale voire criminelle d´Israël à l´égard des droits de la population palestinienne.

Nous rappelons aussi que les conventions signées et ratifiées par le Luxembourg (dont les Conventions de Genève du droit humanitaire, la Convention contre le génocide et le Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale) impliquent des obligations légales de la part des signataires. **Les personnes et États qui soutiennent les actions illégales et les crimes visés par ces conventions ne se rendent pas seulement moralement coupables, mais aussi pénalement coupables. L´autorisation de vente de ces obligations doit donc aussi être analysée sous cet aspect.**

Comité pour une Paix Juste au Proche-Orient asbl
ONG de développement - 136-138, rue Adolphe Fischer, L-1521 Luxembourg
IBAN: LU09 0019 2855 6791 9000 BIC: BCEELULL
+352 4 004 2764 | contact@paixjuste.lu | www.paixjuste.lu

En conclusion, nous demandons au directeur de la CSSF et au gouvernement luxembourgeois de prendre leurs responsabilités et de retirer immédiatement l´autorisation de vente des « obligations de sang » israéliennes.

Pour appuyer notre demande ci-dessus, le CPJPO organise ce jeudi 4 septembre un piquet de protestation devant les locaux de la CSSF, route d'Arlon, nr 283, à Luxembourg entre 11h45 et 12h45.

Nous enverrons ce communiqué également à Xavier Bettel, Ministre des Affaires Étrangères, à Max Braun, Directeur de la Financial Intelligence Unit (FIU) rattachée au Ministère de la Justice, à Jérémie Ogé, attaché au Ministère de la Justice, impliqué dans les évaluations mutuelles FATF (Financial Action Task Force) et dans les politiques de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ainsi qu'à la ministre de la Justice, Elisabeth Margue.

Pour le Conseil d'administration du CPJPO

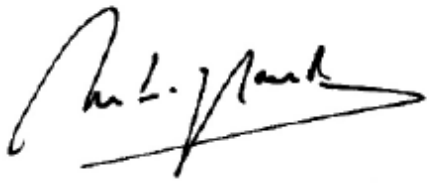

Michel LEGRAND, administrateur